



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 SEPTEMBRE 2020.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 6 Juillet 2020.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉLIBÉRATIONS :

- ☞ Est informé que la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire doit proposer au Directeur des Services Fiscaux, une liste de 20 membres titulaires et de 20 membres suppléants sur proposition des conseils municipaux des communes membres et propose M. GUIGNARD Paul, délégué titulaire, et M. DE CHAMPS Hubert, délégué suppléant pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).
- ☞ Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition gracieuse de parcelle privée avant l'installation d'une citerne souple incendie de 60 m³ à la Motte afin de desservir le secteur des Ouches.
- ☞ Entérine l'acquisition d'une parcelle cadastrée C n°2034 d'une contenance de 203 m² située rue Fernand Obligy pour un montant de cinquante euros afin de régulariser la matérialisation de places de stationnement le long de cette rue au droit de l'école Germaine Héroux et autorise le Maire à signer l'acte auprès de l'étude notariale SCP LDP2A située à Bourgueil ; les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.
- ☞ Crée un emploi permanent d'adjoint technique contractuel relevant de la catégorie C, à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de 4.35/35^{ème} (surveillance cantine) à compter du 8 septembre 2020.
- ☞ Décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'adjoint technique contractuel ; la durée hebdomadaire passerait de 1.40 heure à 2.50 heures à compter du 8 septembre 2020 ; pour mémoire, cet emploi a été créé en septembre 2019 afin d'accompagner les élèves de l'école Fernand Obligy à la cantine scolaire située dans l'enceinte de l'école Germaine Héroux.
- ☞ Modifie, à compter du 8 septembre 2020, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place par le Conseil Municipal le 21 décembre 2017, suite au recrutement d'un cadre B depuis le 1^{er} septembre 2020.



- ☞ Procède à la mise à jour du tableau des effectifs suite à la création d'un poste d'adjoint technique à 4.35 heures, avec effet au 8 septembre 2020 et à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (mise en retraite au 1^{er} octobre 2020).
- ☞ Accepte l'offre de la société VISTANDCOM modifiant le contrat de téléphonie regroupant les abonnements, consommations téléphoniques et accès internet pour tous les bâtiments communaux concernés et les mobiles avec un réseau ORANGE, selon un engagement de 36 mois à compter de la date de mise en service ; il est précisé que la ligne fax sera résiliée, qu'une ligne mobile sera réaffectée pour le mobile astreinte et la ligne appels facturés au compteur sera utilisée pour le système d'alarme de la mairie ; cette modification engendrera une économie, sur les 15 premiers mois, de l'ordre de 178 € TTC suite à l'achat de quatre téléphones mobiles (571 € TTC) pour les services techniques et l'astreinte ; les années suivantes, l'économie sera de l'ordre de 599 euros TTC sur l'ensemble des abonnements et consommations.

QUESTIONS DIVERSES :

- ☞ Est invité à compléter le tableau des commissions thématiques CCTOVAL avant le 20 septembre.
- ☞ Désigne M. GUIGNARD Paul pour intégrer le groupe de travail ordures ménagères au sein de la CCTOVAL.
- ☞ Se félicite de l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 500 euros octroyée par le Conseil Départemental à l'école de musique de Benais-La Chapelle.
- ☞ M. GUIGNARD informe les membres du Conseil Municipal et la population que les inscriptions à l'école de musique auront lieu samedi 12 septembre 2020 à Saint-Nicolas de Bourgueil de 11 heures à 12 heures et à Benais de 17 heures à 18 heures à l'occasion des portes ouvertes.
- ☞ Accorde l'organisation des répétitions de musique (Harmonie et Brass Band) salle Pierre Desproges sous réserve de l'aval des services préfectoraux et de la mise en place d'un protocole sanitaire.
- ☞ Autorise l'utilisation de la salle Pierre Desproges par l'école de danse de Restigné une fois par semaine sous réserve du respect des gestes barrières (en raison de la fermeture de la salle des fêtes de Restigné jusqu'au 31 décembre 2020).



COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- ☞ Conseil communautaire du 16 juillet portant, entre autres, sur la désignation des déléguées au sein des différentes commissions et syndicats intercommunaux.
- ☞ Réunion du 28 août en présence des acteurs de l'accueil périscolaire, de la cantine et de l'école, afin de mettre en place une seule conduite à tenir en matières de mesures sanitaires et ce, afin de ne pas perturber les enfants des classes maternelle et primaire.
- ☞ Comité de Pilotage Natura 2000 du 31 août portant sur l'élection du président, le bilan de l'animation 2019-2020 et les perspectives pour la future animation.
- ☞ SITS du 2 septembre – M. MOUTARDIER réélu président du Syndicat ; 19 élèves de La Chapelle utilisent les transports scolaires vers Chinon.
- ☞ Réunion de présentation le 3 septembre sur l'état d'avancement de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (plan de rénovation de l'habitat ancien).

INFORMATIONS DIVERSES :

- ☞ M^{me} GALET Florence rappelle les termes évoqués dans le dernier bulletin trimestriel concernant les autorisations d'urbanisme et fait un point sur la taxe d'aménagement due par les titulaires de permis de construire ou de déclaration préalables. M. GUIGNARD Paul insiste sur l'importance de cette taxe et précise que la commission devra, à ce titre, mener une réflexion sur certaines régularisations de travaux réalisés illicitement.
- ☞ M. DE CHAMPS Hubert informe les membres du Conseil qu'il représentera la commune aux comités syndicaux du SMIPE (08/09) et du PNR (19/09).
- ☞ M. GUIGNARD Paul souligne l'importance de la présence des élus aux différentes commissions communales nécessaires avant toutes décisions du Conseil Municipal.
- ☞ M. DELAUNAY Fabien souhaite connaître l'avancée du projet de travaux de la salle Pierre Desproges ; M. GUIGNARD informe l'ensemble du Conseil Municipal être dans l'attente de renseignements complémentaires suite au diagnostic concernant la solidité de la charpente.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :



Lundi 5 Octobre 2020 à 20h.